



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 MARS 2025

2025/27-01
Nom 7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 7 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

22 Présents : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Vincent COSTE, Brigitte MIRANDE, Daniel CONRAZIER, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Fabien GAVANON, Frédérique MONIER-GILLES, Jean-Marc PASCUSI, Jeannette GRABSIA, Marc Olivier CAZE, Sylvain GAILLARD, Karine BOUSQUET, Renaud CROUZET, Matthieu MAURIN, Amandine GALERA, Sophie RODRIGUEZ, Loic BERRUS, Benjamin NADAL, Christine BURLON, Pascal GIRARDEAU, Nadine SAPEDE

7 Absents : Malika CHENNAF, Pierre CHOURY, Estelle BESNARD-ASTOR, Philippe BARRAL, Nicolas VALETTE, Nathalie FIGUERES, Hugo PUECH

5 Procurations : Malika CHENNAF à Isabelle DEBRIE, Estelle BESNARD-ASTOR à Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas VALETTE à Christine BURLON, Nathalie FIGUERES à Pascal GIRARDEAU, Hugo PUECH à Vincent COSTE

.....

OBJET : Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de Monsieur Daniel CONRAZIER, Adjoint au Maire délégué à la vie associative et au sport,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU l'avis de la commission Vie associative et Sport,
VU l'avis de la commission Finances réunie le 10 mars 2025,
CONSIDERANT la volonté de la ville d'attribuer une subvention à diverses associations au titre de l'exercice 2025 et de fixer un fonds de réserve pour d'éventuels nouveaux besoins d'aide en cours d'année,

.../...

DELIBERE

Article 1 : Fixe le montant total des subventions versées aux associations à **148 000 €** pour l'année 2025, selon le détail joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Décide que le versement de la subvention à chaque association reste subordonné à l'obligation de présenter le dossier de demande de subvention communiqué par la commune, dûment rempli, et de communiquer toutes les pièces justificatives utiles à l'examen de la demande :

- Les derniers comptes clôturés,
- Le rapport d'activités de l'année n-1,
- Le compte-rendu de la dernière assemblée générale,
- Le budget prévisionnel de l'année n,
- Le relevé d'identité bancaire.

La présente liste des pièces à joindre n'est pas exhaustive et pourra évoluer selon le dossier présenté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Brigitte MIRANDE

Le Maire,
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.



Annexe à la délibération n°2025/27-01 en date du 20 mars 2025

ASSOCIATIONS	2025	Vote exprimé
<u>Subventions Vie Associative</u>		
AMICALE DU PERSONNEL Communal	13 000,00 €	Vote à l'unanimité
AMICALE RETRAITE "LOU VERI"	1 300,00 €	Vote à l'unanimité
TERRE DES ENFANTS du Gard	1 300,00 €	Vote à l'unanimité
FCPE - AEP Vergèze	1 000,00 €	Vote à l'unanimité
APE LA SARRAZINE école privée	350,00 €	Vote à l'unanimité
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 200,00 €	Vote à l'unanimité
AMICALE DONNEURS DE SANG	300,00 €	Vote à l'unanimité
MOULINS ET INITIATIVES	250,00 €	Vote à l'unanimité
AVEM asso vergézoise éducation musicale	10 500,00 €	Unanimité - B. NADAL ne participe pas au vote
SOCIETE DE CHASSE	1 000,00 €	Vote à l'unanimité
ASS. TORTUE PASSION	850,00 €	Vote à l'unanimité
Sound Music Show	400,00 €	Vote à l'unanimité
MOZAIC Groupe Chanteurs	300,00 €	Vote à l'unanimité
Gard LINUX	300,00 €	Vote à l'unanimité
Bouillens de culture	1 500,00 €	Vote à l'unanimité
Association Les PITCHOUNETS	150,00 €	Vote à l'unanimité
Cie des 100 têtes	400,00 €	Vote à l'unanimité
Lou Parla de nosti Avi	150,00 €	Vote à l'unanimité
Melodie's of song	200,00 €	Vote à l'unanimité
CCAMVéCo (Collectif Citoyen Aide aux Migrants Vergèze Codognan)	300,00 €	Vote à l'unanimité
Cap Vergèze	1 200,00 €	Vote à l'unanimité
Fiesta Brava	1 000,00 €	Vote à l'unanimité
Les enfants de Vergèze	5 000,00 €	Unanimité - B. NADAL ne participe pas au vote
Le Meristeme	400,00 €	Vote à l'unanimité
<u>Subventions Sport</u>		
UNSS COLLEGE (Ass Sportive College National)	1 000,00 €	Vote à l'unanimité
ASS. ENTENTE PERRIER VERGEZE EPV	30 000,00 €	Vote à l'unanimité
ATHLETISME source perrier Annuelle ASSP	12 700,00 €	Vote à l'unanimité
GYM ART	24 000,00 €	Vote à l'unanimité
GYMNASTIQUE FEMME	350,00 €	Vote à l'unanimité
ASS. GYMNASTIQUE HOMME	250,00 €	Vote à l'unanimité
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00 €	Vote à l'unanimité
HB VERGEZE HAND BALL	15 000,00 €	Vote à l'unanimité
KARATE CLUB	1 700,00 €	Vote à l'unanimité
JUDO CLUB	2 200,00 €	Unanimité - P.GIRARDEAU ne participe pas au vote
TENNIS CLUB	2 600,00 €	Vote à l'unanimité
BADMINGTON (les zélés du volant)	850,00 €	Vote à l'unanimité
UCV BOULES	1 700,00 €	Vote à l'unanimité
BASKET CLUB	9 000,00 €	Vote à l'unanimité
Randonnières vergézois	150,00 €	Vote à l'unanimité
SO FIT FORM	150,00 €	Vote à l'unanimité
<u>Fonds de réserve</u>	3 500,00 €	Vote à l'unanimité
TOTAL	148 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 030-213003445-20250325-DELIB2025_27-DE